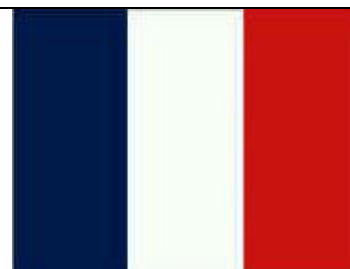


RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

FRANCE



ECOLE MATERNELLE

ANNÉE		AGE	SUISSE
Cycle 1 (cycle des apprentissages premiers)			
1	Petite section de maternelle	3 ¹ -4	-
2	Moyenne section de maternelle	4-5	HarmoS ² 1
3	Grande section de maternelle	5-6	HarmoS 2

ECOLE ELEMENTAIRE

↓			
Cycle 2 (cycle des apprentissages fondamentaux)			
1	Cours préparatoire (CP)	6-7	HarmoS 3
2	Cours élémentaire 1 (CE1)	7-8	HarmoS 4
3	Cours élémentaire 2 (CE2)	8-9	HarmoS 5
Cycle 3 (cycle de consolidation)			
4	Cours moyen 1 (CM1)	9-10	HarmoS 6
5	Cours moyen 2 (CM2)	10-11	HarmoS 7

COLLEGE

↓			
6	Sixième	11-12	HarmoS 8
Cycle 4 (cycle des approfondissements)			
7	Cinquième Enseignement commun et système à options	12-13	HarmoS 9
8	Quatrième Enseignement commun et système à options	13-14	HarmoS 10
9	Troisième	14-15	HarmoS 11

LYCEES

	général	technologique	professionnel		
10 classe de seconde	Détermination Choix d'une série		Baccalauréat professionnel	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)	15-16
11 classe de première	Trois séries ³	Huit séries ⁴	Baccalauréat professionnel	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ⁵	16-17
12 classe de terminale	Obtention du baccalauréat général ou technologique en 3 ans.		Baccalauréat professionnel ⁶		17-18

© IRDP – Neuchâtel (2018)

¹ Les élèves peuvent également être admis dans la limite des places disponibles s'ils ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire, à condition qu'ils soient physiquement et psychologiquement prêts à fréquenter la maternelle.

² L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS, entré en vigueur le 1^{er} août 2009) est un concordat scolaire suisse. Il harmonise pour la première fois au niveau suisse la durée des degrés d'enseignement, leurs principaux objectifs et le passage de l'un à l'autre, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui réglementent déjà uniformément l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire.

³ L: littéraire; ES: économique et sociale; S: scientifique

⁴ STL: sciences et technologies de laboratoire; STI2D: sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (anciennement STI: sciences et technologies industrielles); STD2A: sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI: sciences et technologies industrielles, spécialité arts appliqués); STG: sciences et technologies de la gestion; ST2S: sciences et technologies de la santé et du social; TMD: techniques de la musique et de la danse; Hôtellerie, STAV: sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

⁵ Il donne accès à un métier précis, en tant qu'ouvrier ou employé qualifié, et a pour principal objectif une entrée directe dans la vie professionnelle. Il existe environ 200 spécialités de CAP.

⁶ Le bac pro atteste l'aptitude à exercer une activité professionnelle hautement qualifiée dans l'une de ses 75 spécialités. Si l'insertion professionnelle reste l'objectif prioritaire des élèves de baccalauréat professionnel, la poursuite d'études en BTS tend à se développer.